



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Affaire suivie par :  
Isabelle Chevrier  
Division des écoles - DE3  
[isabelle.chevrier@ac-paris.fr](mailto:isabelle.chevrier@ac-paris.fr)  
Tél : 01.44.62.43.50

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72  
  
Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

Paris, le 5 janvier 2017

Le Directeur académique des services de  
l'éducation nationale,  
chargé des écoles et des collèges  
à

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'école élémentaire et maternelle

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'établissement spécialisé

Mesdames et messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles

S/c des Mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

Monsieur le directeur de l'E.S.P.E. de Paris  
(pour information)

**17AN0005**

**Objet :** Candidatures à des postes dans les établissements français en  
principauté d'Andorre – année scolaire 2017-2018.

**Référence :** Note de service n°2016-199 du 09/12/2016 (B.O.E.N. n°46 du 15  
décembre 2016)

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir porter à la connaissance des  
personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, affectés dans votre école ou  
établissement, la note de service ministérielle visée en référence, relative aux  
candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en  
principauté d'Andorre pour l'année scolaire 2017-2018.

Sont concernés par cet appel à candidature les instituteurs et professeurs des  
écoles titulaires ou stagiaires. Les stagiaires ne peuvent être candidats que s'ils  
sont susceptibles d'être titularisés au 01/09/2017.

Le dossier de candidature est téléchargeable en cliquant sur le lien :  
<http://www.education.gouv.fr/cid27331/evolutions-possibles-une-autre-facon-d-exercer-son-metier.html>.

Les dossiers dûment complétés et signés par les intéressés devront être déposés auprès de l'inspecteur chargé de la circonscription dont ils dépendent **avant le 20 janvier 2017**.

Ils seront ensuite transmis à l'adresse suivante **avant le 26 janvier 2017** :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE PUBLIC Bureau DE 3 12 Boulevard d'Indochine 75019 PARIS ☎ 01.44.62.43.50 / 43.42
--

Le dossier devra être accompagné des pièces justificatives (état des services, copie des trois derniers rapports d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon,...) et comporter **la signature, l'avis motivé et l'appréciation détaillée** de l'inspecteur chargé de circonscription sur la manière de servir de l'intéressé.

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

La présente note, transmise par courrier électronique, ne fera l'objet d'aucune édition « papier ».

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

signé

Antoine DESTRÉS